FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 370
Moto-Club ——— MORIZES MOTO CLUB
N° d'affiliation ——— 0605
Date ——— 29 AVRIL 2018
Lieu ——— MORIZES
Organisateur technique -
E-mail ——— christian.bouin@gmx.fr
Téléphone ——— 06 11 94 46 09

COURSES SUR PISTE

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	VERGEZ BICAT BENOIT	Licence : 158296
Directeur de course adjoint	STELLA PAULINE	Licence : 335582
Délégué FFM	BOUIN THIERRY	Licence : 4708
Arbitre CCP	DAVANZO REGIS	Licence : 031755
Juge de départ	LAMARQUE PHILIPPE	Licence : 070869
Commissaire technique responsable	CHAVERON PATRICE	Licence : 059881

Article 3 Catégories & Engagements

★ **Championnat de France**

☒ Championnat de France Long-Track
☒ Elite ☒ National ☒ Espoir ☒ 250cc

☒ Championnat de France de Flat-Track

☒ Championnat de France de Grass-Track Side-Car

☐ Championnat de France de Speedway
☐ 500cc ☐ 250cc

☐ Championnat de France à l'Ancienne
☐ 500cc ☐ 250cc

☐ Championnat de France de Courses sur Piste
☒ Kids ☒ 85-129cc

☐ Ligue Nationale de Speedway

★ **Courses hors Championnat**

Long-Track/Grass-Track :
☐ Inter sur invitation ☐ Open ☐ 85-129cc
☐ Européen sur invitation ☐ Side-Car ☐ 250cc ☐ Kids

Speedway :
☐ Inter sur invitation ☐ Européen sur invitation ☐ 500cc

Short-Track :
☐ Solo

Flat-Track :
☐ Solo

★ **Championnat du Monde**

☐ Championnat du Monde de Long-Track
☐ Finale ☐ Qualif ☐ Challenge

☐ Championnat du Monde de Speedway
☐ Speedway ☐ Speedway -21ans

★ **Coupe du Monde**

☐ Coupe du Monde de Long-Track 250

☐ Coupe du Monde de Speedway 250

★ **Championnat d'Europe**

☐ Championnat d'Europe de Grass-Track

☐ Championnat d'Europe Coupe Jeunes 125cc

☐ Championnat d'Europe de Side-Car

☐ Championnat d'Europe de Speedway
☐ Speedway ☐ Speedway – 21 ans

★ **Trophée d'Or FIM**

☐ 125cc

Engagement :

Site Internet -------- www.engage-sports.com
Contact ---------- Gwenaëlle Amaro
Adresse ---------- 74, Avenue Parmentier – 75011 Paris
Téléphone --------- 01 49 23 85 64
E-mail ---------- gamaro@ffmoto.com

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **MONTASSER Ankas**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche ..... **LANGON ET LA REOLE**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **20 ET 10**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **PARC MUNICIPAL**

Adresse ..... **33190 MORIZES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **530**

Largeur minimum de la piste **13**

Nombre d'OCP* **8**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 12/02/2018	N°17 Date : 16 février 2018	Date : 28/02/2018 Numéro : 18/0184
MORIZES MOTO CLUB Le Parc Municipal 33190 MORIZES Tél. 05 56 71 31 85	LIGUE AQUITAINE DE MOTOCYCLISME Sous réserve de présentation de l'attestation d'assurance	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 370
Moto-Club — MORIZES MOTO CLUB
N° d'affiliation — 0605
Date — 29 AVRIL 2018
Lieu — MORIZES
Organisateur technique -
E-mail — christian.bouin@gmx.fr
Téléphone — 06 11 94 46 09

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
DIRECTEUR DE COURSE	VERGEZ BICAT BENOIT	158296
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	STELLA PAULINE	335582
DELEGUE FFM	BOUIN THIERRY	4708
ARBITRE	DAVANZO REGIS	031755
JUGE DE DEPART	LAMARQUE PHILIPPE	070869
COMMISSAIRE TECHNIQUE	CHAVERON PATRICE	059881
COMMISSAIRES DE PISTE	EN ATTENTE DE NOMINATION	
RESPONSABLE PARC	EN ATTENTE DE NOMINATION	

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 370
Moto-Club ——— MORIZES MOTO CLUB
N° d'affiliation ——— 0605
Date ——— 29 AVRIL 2018
Lieu ——— MORIZES
Organisateur technique - ———
E-mail ——— christian.bouin@gmx.fr
Téléphone ——— 06 11 94 46 09

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- 29 AVRIL 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h 30	9h	Contrôles administratifs	Toutes	1h 30
7h 30	9h	Contrôles techniques	Toutes	1h 30
8h15	8h 40	Réunion du Jury		
8h 45	8h 55	Briefing pilotes		
9h	10h 45	Essais	Toutes	1h 45
11h	12h	Manches	Toutes	1h
12h	13h30	Pause		1h30
13h 30	17h 45	Manches	Toutes	4h 30
18h 15	18h45	Remise des Prix	Toutes	30 mn
18h 45		Fin		

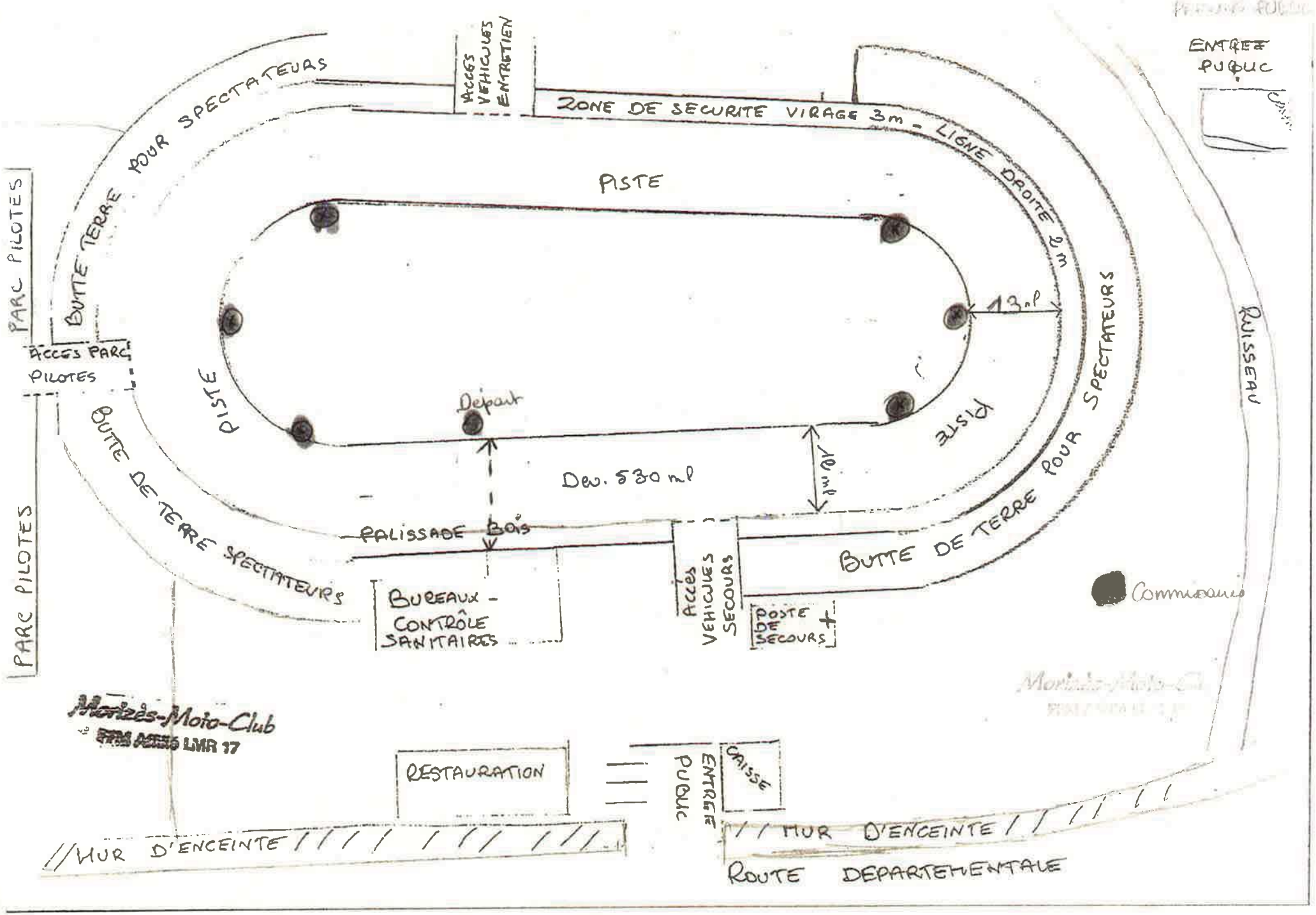
ENTREE PUBLIC
ACCES VEHICULES ENTRETIEN
ZONE DE SECURITE VIRAGE 3m - LIGNE DROITE 2m
BUTTE TERRE POUR SPECTATEURS
PARC PILOTES
ACCES PARC PILOTES
PISTE
13 m
Départ
Dev. 530 ml
10 ml
PALISSADE Bois
BUTTE DE TERRE SPECTATEURS
BUTTE DE TERRE POUR SPECTATEURS
RUISSEAU
BUREAUX - CONTRÔLE SANITAIRES
ACCES VEHICULES SECOURS
POSTE DE SECOURS
Commissaire
Moirées-Moto-Club
FFM AGREE LMR 17
RESTAURATION
ENTREE PUBLIC
CAISSE
MUR D'ENCEINTE
ROUTE DEPARTEMENTALE

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION: 794204/218 .122

ASSURE: MORIZES MOTO CLUB

COMPÉTITION : CHPT DE France TTES CATEGORIES **CATEGORIE : NATIONALE**
LIEU : MORIZES **N° D'AGRÉMENT : 370**

DURÉE : 1 JOUR **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 29/04/2018** **JUSQU'AU : 29/04/2018**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

PRIME 1 736.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

Franchise :
NEANT

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.**

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited, **Preneur d'assurance** [*signature*]

Date **22/02/2018**

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance
Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – Nº FR 61311248637